

BUREAU

Séance du 16 mars 2018

Délibération N6

Marché de fourniture d'un progiciel de gestion financière et des prestations associées n° 2010-04-07: reconduction du contrat de maintenance pour la sixième année.

VOTE : adopté à l'unanimité

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code des marchés publics ;

VU la délibération du bureau en date du 25 juin 2010 autorisant monsieur le président à signer le marché avec l'entreprise Civitas, devenue CEGID PUBLIC ;

VU la délibération du conseil d'administration du 14 décembre 2016 portant délégation au bureau ;

DECIDE

Article unique : le marché de maintenance n° 2010-04-07, du progiciel de gestion financière CEGID, approuvé par une délibération du bureau en date du 25 juin 2010 et passé avec l'entreprise Civitas, devenue CEGID PUBLIC, est reconduit pour une sixième année à compter du 1^{er} juin 2018. Monsieur le président du conseil d'administration est autorisé à signer la décision de reconduction de ce marché.


Serge DESCOURT